

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de membres

- *afférents au conseil municipal : 15*
- *en exercice : 15*
- *qui ont pris part à la délibération : 15*
-

Séance du 16 mars 2021
L'an deux mille vingt et un
Et le seize mars à 20 heures 30

Date de la convocation : 10/03/2021

Date d'affichage :

Le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle du Foyer Magali sous la présidence de Patrick RIVEMALE, Maire.

Etaient présents : ALINAT Myriam, BERNAT Laurent, CASTAN Yves, COVINHES Fabien, DECUP-CAUMES Marie-Claude, DELMAS Marie, GUIRAUD Vivien, LAFFOND Bernard, RAMONDENC Viviane, RASCOL Alain, RICARD Nathalie, RIVEMALE Patrick, ROUSSET Jean-François, VALAT Karine, WALIGORSKI Marie-Lou

Secrétaire de séance : RICARD Nathalie

Objet de la délibération n° 06-2021

**Désaffectation et aliénation d'une portion du chemin rural dit de Querbes à Puechilloux.
Création d'un nouveau tronçon**

Par délibération n° 56-2020 en date du 29 septembre 2020 le conseil municipal a décidé de procéder à l'enquête publique préalable à l'aliénation pour partie et modification de l'assiette du chemin rural dit de Querbes à Puechilloux situé à Puech Aussel en vue de la cession dudit chemin à M. Barbe Olivier, demandeur, et la création d'un nouveau tronçon après achat auprès de M. Barbe Olivier du terrain nécessaire.

L'enquête publique s'est déroulée du 27 novembre au 14 décembre 2020 inclus.

Vu les conclusions du commissaire-enquêteur qui a émis un avis favorable à ce projet,
Vu le document de modification de parcellaire cadastral,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- **APPROUVE** les conclusions de l'enquête publique
- **DECIDE**
 - ✓ la désaffectation de la portion du chemin rural dit de Querbes à Puechilloux, cadastré : Section ZE N° 68 (176 m²) et Section B N° 341 (218 m²) soit une superficie totale de 394 m²
 - ✓ d'accepter la suppression de la portion du chemin rural dit de Querbes à Puechilloux, cadastré Section ZE N° 68 et Section B N° 341 d'une superficie totale de 394 m²
- **DECIDE DE CEDER** à M. Barbe Olivier une portion du chemin rural dit de Querbes à Puechilloux cadastré sous les nouveaux numéros, Section ZE N°68, contenance 176 m² et Section B N°341, contenance 218 m² soit une superficie totale de 394 m² au prix de 0,30 euros le m², soit 118,20 euros
- **DECIDE D'ACQUERIR** auprès de M. Barbe Olivier, en vue de la création du nouveau tronçon, la parcelle cadastrée Section ZE N°67 d'une superficie de 316 m², au prix de 0,30 euros le m², soit 94,08 euros
- **DIT** qu'une soulte de 24,12 euros est due par M. Barbe Olivier
- **DIT** que les frais liés à l'enquête publique (géomètre, indemnisation du commissaire-enquêteur), à la charge du demandeur, sont estimés à 678,50 euros
- **PRECISE** que les frais notariés sont à la charge du demandeur

- **CONFIE** la rédaction des actes authentiques d'achat et de vente à la SELARL IMBERT-GAUCI Estelle et GAUCI Guillaume, notaires associés à Belmont/Rance
- **DONNE** tout pouvoir à Monsieur le Maire pour signer les actes authentiques ainsi que toutes les pièces rendues nécessaires à la conclusion de cette affaire-

*Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an susdits
Suivent au registre les signatures des membres présents,
Pour copie conforme.*

*Le Maire,
Patrick RIVEMALE*

